

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

**DATE DE CONVOCATION** : 18 avril 2014

**PRESIDENT** : Bertrand MAURIS-DEMOURIUX, Maire

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOU, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Christelle DAVID, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christelle PIERRARD, Sandrine RECHER, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

**ABSENTS EXCUSES** : Christophe PERY (pouvoir donné à Lilian RUBIN DELANCHY)

**SECRETAIRE** : Marie-Hélène CHAVES



## **Monsieur le maire a fait part au Conseil :**

- Des remerciements de l'Union Cycliste Thyez Marignier pour le prêt des chapiteaux et la contribution des services techniques pour la bourse aux vélos du 12 avril.
- De la validation du Procès Verbal de la séance du 15 avril 2014 à l'unanimité
- De la nomination de deux scrutateurs pour permettre la désignation des membres : Mme Forel Véronique, Mme Marion Comte

### *Le Conseil,*

**A DÉSIGNÉ** les représentants pour siéger au sein du collège « élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunal concernés » de la Commission de Suivi du Site de l'incinérateur de déchets non dangereux :

**Titulaire** : M. Bertrand MAURIS-DEMOURIUX

**Suppléant** : M. Jean-Claude MONTCHARMON

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 23

Bulletins blancs ou nuls : 6

*Le Conseil,*

**A DÉSIGNÉ** les représentants ci-après pour siéger au comité de jumelage :

Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY, Jean-Michel PASQUIER, Christelle DAVID, Paul PASQUIER, Laurette ZANON, Florent BRASIER, Marion COMTE, Marie-Hélène CHAVES, Giovanni CORRIAS, Véronique FOREL, Jean-Paul GUIGNARDAT, Nathalie RIOU, Jean-Paul BALLALOU, Bertrand MAURIS- DEMOURIOUX

*Le Conseil,*

**A FIXÉ**, à l'unanimité, à 8 le nombre de membres du conseil municipal à siéger au CCAS.

**A DÉSIGNÉ**, à l'unanimité, les élus suivants pour siéger à ce conseil d'administration :

- Jean Paul BALLALOU
- Véronique FOREL
- Christelle PIERRARD
- Paul PASQUIER
- Claude GOY
- Christelle DAVID
- Giovanni CORRIAS
- Laurence NENNIG

*Le Conseil,*

**A DÉSIGNÉ** les membres de la commission d'Appel d'Offres :

**Suppléant du Maire** : M. Florent BRASIER

**Titulaires** : M. Jean Paul BALLALOU  
M. Jean Paul GUIGNARDAT  
M. Claude GOY  
M. Rémi DELSANTE  
M. Christophe PERY

**Suppléants** :

M. Vincent MUNKA  
Mme Nathalie RIOU  
M. Arnaud MANIGLIER  
M. Jean Claude MONTCHARMON  
M. Lilian RUBIN DELANCHY

Nombre de votants : 29  
Suffrages exprimés : 28  
Bulletins blancs ou nuls : 1

*Le Conseil,*

**A DÉSIGNÉ**, à l'unanimité, les membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) suivants :

**Titulaires** : M. Jean-Paul GUIGNARDAT  
M. Jean-Paul BALLALOU  
M. Arnaud MANIGLIER

**Suppléants** : M. Jean-Claude MONTCHARMON  
M. Rémi DELSANTE  
M. Claude GOY

*Le Conseil,*

**A DÉSIGNÉ** M. Bertrand MAURIS-DEMOURIoux et M. Jean-Paul GUIGNARDAT pour siéger à la CLETC:

Nombre de votants : 29  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs ou nuls : 6

*Le Conseil,*

**A AUTORISÉ**, à l'unanimité, le recouvrement des intérêts moratoires à l'encontre de l'Etat en cas de retard imputable au comptable.

*Le Conseil,*

**A ACCEPTÉ**, à l'unanimité, de rembourser la somme de 174,71 € TTC à Mme NEGRELLO pour le remplacement de son réducteur de pression endommagé suite aux travaux réalisés rue du Coin.

*Le Conseil,*

**A ADOPTÉ**, à l'unanimité, les deux nouveaux tarifs proposés par Monsieur le Maire :

- Un tarif de droit de place – petit stand de fête foraine à 10 €
- Un tarif de droit de place – grand stand de fête foraine à 25 €

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ D'ACQUERIR**, à l'unanimité, les parcelles bâties cadastrées n° 401 et 402 section B situées 750, rue d'Ossat au prix de 20 000 €,

**A AUTORISÉ**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les actes notariés et toute pièce se rapportant à ce dossier.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ**, à l'unanimité, l'instauration du droit à la formation des élus suivants les conditions fixées par la loi.

**A DÉCIDÉ** de plafonner le montant pour 2014 à 5 000 €.

**A DIT** que ces crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire.

Le Maire,  
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

**Affiché** du 06 mai 2014

au